

# La crise financière – une opportunité pour la Suisse



**Document de fond de l'UDC Suisse  
sur la crise financière**

**23 octobre 2008**

## Table des matières

1. Principes économiques et objectifs .....	3
2. La crise financière de 2008 .....	4
3. Autres mesures et revendications .....	6
3.1. Renforcement de la place financière .....	6
3.2. Prise en compte de la responsabilité politique .....	7

# 1. Principes économiques et objectifs

La concurrence économique est à la **base de notre prospérité**. La concurrence de différentes entreprises, qui se disputent les faveurs des consommateurs, nous apporte innovation et qualité. L'économie de marché a fait ses preuves en tant qu'ordre économique: les conditions-cadre libérales ont apporté à notre pays la prospérité, la stabilité et la sécurité.

Le **principe même de concurrence** est en quelque sorte le **fondement du régime constitutionnel** de la Confédération helvétique: la concurrence démocratique assure à tous les citoyens le droit à la parole. La concurrence entre les cantons renforce la liberté: grâce à une concurrence fiscale efficace, la charge d'impôts en Suisse est beaucoup plus basse que dans d'autres pays. Et c'est un avantage qui profite à tous. Enfin la **concurrence économique** crée des emplois et permet une offre abondante de produits de grande qualité.

La **liberté individuelle** est toujours au centre de ce système de valeurs avec la liberté démocratique et la liberté du commerce et de l'industrie – mais pas les préoccupations de l'administration, les souhaits du gouvernement ou l'organisation collective. C'est ce qui a fait la force de la Suisse, et celle de tous les Etats prospères. La **protection de la liberté d'entreprise** est en effet le commandement suprême de l'Etat libéral.

C'est pourquoi les principes suivants sont essentiels pour l'UDC:

- dans le cadre de notre régime économique libéral, les **interventions de l'Etat** doivent rester exceptionnelles, subsidiaires et **discrètes**.
- les services ou les interventions de l'Etat n'ont leur place que lorsque l'économie privée n'est **pas en mesure** ou n'a pas d'intérêt à fournir certaines prestations. Une véritable activité économique de l'Etat ne doit être acceptée que dans les cas, où une situation de monopole est inévitable, voire souhaitable, c'est-à-dire lorsque la libre concurrence est impossible: en effet les monopoles soumis à un contrôle démocratique valent mieux que les monopoles privés.
- Il faut toutefois éviter les situations, où l'Etat est à la fois une instance de surveillance, d'autorisation ainsi que partie prenante dans des entreprises participant au libre marché. Si tel est tout de même le cas, l'Etat a le devoir de se désengager dès que possible.

Un **système financier et bancaire vigoureux** et une place financière efficace sont des conditions indispensables à notre économie et pour la place économique suisse. D'innombrables industries et autres entreprises ont besoin de services financiers de pointe. C'est pourquoi il est capital de créer et de maintenir des conditions-cadre adéquates à l'intention des banques et des assurances. Face aux interventions massives de certains Etats, en particulier les Etats-Unis, en faveur de leurs banques et qui sont autant de distorsions de la concurrence au détriment des établissements financiers suisses, la Suisse doit veiller à sauvegarder la compétitivité de sa place financière.

## 2. La crise financière de 2008

La **globalisation** offre toute une série d'opportunités, mais présente aussi des dangers. L'interdépendance croissante sur le plan international de la politique mais aussi de l'économie mène à une confusion grandissante, à une **dilution des responsabilités** et à des conflits de compétences répétés. Ces facteurs, ajoutés à une **gestion hasardeuse des institutions financières** et à des **prises de risque inconsidérées**, ont grandement contribué à la crise mondiale que nous connaissons.

Sur le plan de la politique intérieure cette crise se superpose à une récession naissante, qui se préparait depuis quelques temps. Les conditions économiques déjà difficiles se durcissent encore sous la pression de nombreux autres Etats industrialisés: **l'aide étatique aux grandes banques étrangères**, décidée par les gouvernements de ces pays, menés par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et d'autres, a compliqué la situation des banques suisses au point qu'une intervention de la Confédération devenait inéluctable. Il convient toutefois de se souvenir que la capacité d'endettement d'un Etat est limitée au même titre que celle d'une entreprise.<sup>1</sup> C'est pourquoi les Etats seront incapables de soutenir les banques de façon aussi large à plus long terme.

**L'UDC regrette que dans le sillage de la crise financière mondiale des interventions de la Confédération et de la Banque nationale soient devenues nécessaires. Cette crise doit être perçue comme une opportunité de renforcer la place financière suisse dans le monde.**

En ce qui concerne les mesures pour combattre la crise financière, l'UDC demande que:

- **Les interventions étatiques** soient réduites **au minimum**. Il s'agit de renoncer à des régulations hâtives. Il est particulièrement irresponsable et peu sérieux de vouloir, comme le font les socialistes, profiter de la crise actuelle pour promouvoir leurs idées étatistes.
- Toutes les interventions de l'Etat se fassent dans un **cadre clairement défini** et soient limitées dans le temps. Avant tout engagement ou participation de l'Etat une stratégie de sortie devra être déterminée. Raison pour laquelle l'obligation convertible d'UBS est à vendre dès que possible, comme cela avait été prévu. Enfin un système de **contrôle permanent** doit être mis en place afin de pouvoir suivre les progrès vers les objectifs fixés, et pouvoir intervenir rapidement le cas échéant.
- La **protection de la sphère privée** des clients soit garantie dans toutes les interventions de l'Etat dans les banques. Ces opérations ne doivent en aucun cas et d'aucune manière mettre en péril le secret bancaire.
- Il est du devoir de la Banque nationale (BNS) de fournir suffisamment de liquidités aux banques pour leurs besoins, en prenant soin de ne pas créer de pressions infla-

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet: Konrad Hummler, Commentaire d'investissement no. 259 du 13.10.2008: "Qui sait, peut-être que le monde tout entier parviendra à la conclusion que l'absence de risque est par essence une illusion et se résoudra à réduire le taux d'endettement intrinsèque, ce qui irait alors vraiment dans le sens du fameux processus visant à «faire de la crise une opportunité». Assurances sociales, caisses de pension avec taux de rendement minimal prescrit par l'Etat, revendications à l'égard des prestations des institutions publiques: autant de systèmes fondés sur le «leverage», c'est-à-dire des structures dont la capacité de prestation (future) est posée comme acquise. (...) Si cette crise ne débouche pas sur une prise de conscience du fait que la capacité d'endettement de l'Etat connaît elle aussi des limites (...), alors la prochaine crise, bien plus grave encore, est d'ores et déjà programmée: ce sera l'effondrement des Etats occidentaux «planches de salut» qui auront été sollicités à l'excès."

tionnistes. Pour ce faire la BNS doit pouvoir disposer de fonds propres suffisants et de placements sûrs. Il est donc impératif de renoncer à toute vente supplémentaire d'or. D'autre part il est urgent d'augmenter les réserves en devises de la Banque nationale en rapport avec les sommes au bilan des différentes banques importantes du pays et avec les importations de la Suisse, et de les ramener au moins à leur niveau de l'an 2000 (08.470 – Iv. pa. Augmentation des réserves monétaires de la Banque nationale suisse). Enfin il convient de stocker l'or de la BNS en Suisse (08.469 – Iv. pa. Les réserves d'or de la Banque nationale doivent être stockées en Suisse).

**Compte tenu de ces différents points, l'UDC plaide pour les mesures que la BNS et UBS ont élaborées en vue de la stabilisation de la place financière suisse. Le parti montre simultanément les risques qui sont liés à ces mesures: les interventions étatiques ne peuvent avoir lieu que là, où elles sont inévitables. Et dans ce cas ces opérations doivent être limitées dans le temps. Il s'agit en outre d'éviter de nouvelles réglementations, si elles ne sont pas absolument indispensables.**

**Cette hérésie politique est devenue inéluctable, parce que la pression internationale dans le domaine financier était devenue insoutenable et que 70'000 PME et des centaines de milliers d'épargnants auraient dû payer les pots cassés. Les répercussions inattendues, engendrées par l'interdépendance accrue des marchés financiers mondiaux, doivent servir de leçon aux politiques de tous bords, lorsqu'il s'agira de conclure des traités internationaux ou de discuter de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse.**

### 3. Autres mesures et revendications

#### 3.1. Renforcement de la place financière

- Avec les prises de **participation de l'Etat dans certaines banques**, on entend à l'étranger de plus en plus de voix s'élever pour réclamer **davantage de transparence sur les relations-clients**, également en ce qui concerne les échanges internationaux. Les interventions étrangères dans notre système bancaire n'ont d'autres objectifs que de servir des **intérêts fiscaux** des Etats concernés. Il s'agit dans les faits d'une attaque en règle contre notre secret bancaire. C'est pourquoi le **renforcement du secret bancaire** et son inscription dans la Constitution constituent pour l'UDC une préoccupation majeure (08.465 – lv. pa. Garantie du secret bancaire).
- Les **taux minimaux de fonds propres** des banques doivent être augmentés pour correspondre à l'évolution des risques. Ces ajustements doivent se faire de manière concertée avec les autres Etats. C'est la seule façon de ramener la stabilité et la confiance.
- Aujourd'hui les grandes banques surtout représentent un **risque de congestion macroéconomique pour la Suisse**. Si l'une des grandes banques venait à faillir, cela aurait des répercussions dramatiques sur différents secteurs de l'économie. Les PME et l'industrie seraient les plus durement touchées par la disparition d'une telle institution. C'est la raison pour laquelle il est urgent d'examiner comment réduire ce risque dans l'intérêt de l'économie suisse dans son ensemble et en vue de créer les conditions nécessaires à une stabilité durable. (cf. 08.3649 – Motion UDC: Eviter des risques insupportables pour l'économie suisse). Là où c'est indiqué, dans l'intérêt de la stabilité du système bancaire, les exigences à l'égard des grandes banques doivent pouvoir être plus strictes que pour la majorité des établissements petits et moyens.
- Des incitations biaisées et une **politique salariale incompréhensible** ont mis à mal la confiance dans certains instituts bancaires. On est d'autant plus étonné de voir la CFB arriver dans le cas d'UBS à la conclusion, que les managers de la banque d'affaires ou du groupe, n'ont pas pris sciemment des risques incalculables uniquement pour les bonus.<sup>2</sup> La Commission fédérale des banques (CFB) doit veiller à ce que les systèmes de rémunération dans les banques n'accroissent pas les risques, mais au contraire apportent une plus-value et garantissent la stabilité du système. Il est inacceptable de faire peser des risques intolérables sur l'entreprise ou sa clientèle dans le seul but d'atteindre des rendements encore plus élevés. Il convient aujourd'hui d'élaborer et d'imposer des normes précises garantissant une conduite correcte des affaires. Dans les entreprises, qui recourent à l'argent de l'Etat et qui appliquent des systèmes de bonus excessifs, il faut mettre immédiatement fin aux incitations contreproductives dans le système de rémunération et exiger une nouvelle réglementation.
- Les droits des actionnaires doivent être renforcés dans le cadre de la **révision du droit de la société anonyme**. L'assemblée générale doit dorénavant prévoir dans les statuts des dispositions concernant la rémunération du conseil d'administration et les plans d'actions et d'options. En outre les membres du conseil d'administration doivent faire l'objet d'une élection individuelle et annuelle. Ainsi les

---

<sup>2</sup> Source: Crise des subprime: enquête de la CFB sur les causes des réajustements de valeur d'UBS (point 8 p.5).

actionnaires pourront-ils décider chaque année et de manière indirecte de la rémunération de chaque membre du conseil d'administration, puisqu'ils portent la responsabilité pour la direction de l'entreprise. Enfin il faudra s'assurer que dans le cadre de l'assemblée générale les membres du conseil d'administration ne puissent pas prendre de décision les concernant. De même les droits de vote des organes ou en dépôt doivent être abolis. Il faut enfin s'occuper du nouveau droit de la société anonyme.

- Une **solide garantie des dépôts** rétablit la confiance et renforce la place financière. Il s'agit donc de réfléchir à la manière d'améliorer la **protection des déposants** par analogie à ce qui se fait dans le reste de l'Europe. Il faut à cet effet aussi envisager des actions autonomes de la branche. Le coût de ces mesures et les porteurs de ces coûts doivent être précisément définis.

### **3.2. Prise en compte de la responsabilité politique**

- Le Conseil fédéral doit rapidement entreprendre une **analyse globale de la situation**. Celle-ci doit montrer entre autres qui a fait quoi et quand, respectivement qui a manqué à ses devoirs et pourquoi. Quant aux actions de la Banque nationale (BNS) et de la Commission fédérale des banques (CFB), elles doivent être **examinées de façon critique** à l'aune de leur mission. C'est ainsi que l'on découvre dans le rapport CFB-UBS que les autorités de surveillance n'auraient elles n'ont plus pas remarqué le danger à temps.<sup>3</sup>
- Le Conseil fédéral doit, avec la BNS, la CFB et les milieux concernés, préparer des solutions de réserve portant sur les répercussions possibles de la crise actuelle sur la place financière et l'économie. Il convient de prêter la plus grande attention à la communication aussi bien interne (à l'attention du Parlement), qu'externe (à l'attention du public).
- Il convient d'analyser si l'engagement de la Confédération crée des responsabilités, qu'il faudrait examiner rétroactivement.
- En autorisant les agences de notation, la CFB a donné l'impression que celles-ci faisaient leur travail de façon professionnelle, ce qui n'a pas été le cas. Cela pose également la question de la responsabilité.

L'UDC est d'avis que la crise financière actuelle doit être saisie comme une **opportunité**: c'est précisément durant les périodes d'instabilité que des **conditions-cadres fiables et constantes** et la sécurité du droit sont de la plus haute importance. Ce sont ces éléments qui rendent notre pays intéressant pour les entreprises et favorisent les investissements. Le **renforcement de la place économique et financière** suisse et la protection de la sphère privée et de la liberté d'entreprise doivent être au centre de toutes les préoccupations politiques.

L'UDC rejette résolument les discours populistes et les **décisions hâtives** et il est inquiétant à ce titre de constater la myopie et l'incompétence crasse en matière économique, dont fait preuve aujourd'hui le plus grand parti gouvernemental du pays.

---

<sup>3</sup> Source: Crise des subprime: enquête de la CFB sur les causes des réajustements de valeur d'UBS (point 6 p.4). A ce sujet il convient de relever que l'UDC a demandé le rejet du projet de loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LAUFIN) lors du débat au National du 7.3.2007, parce qu'il était lacunaire. A l'époque, les autres partis et le Conseil fédéral n'ont pourtant rien voulu entendre.